

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Laurent PEREZ
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

LANCEMENT CONSULATATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU FOIRAIL (31-2023)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 101-2021 du 17 décembre 2021, le conseil municipal avait retenu le cabinet de géomètre SCP SMTB pour l'aménagement de la place du Foirail et de la croix de la route de Lançon.

Ce projet a pour objectif principal de favoriser le stationnement des véhicules et de sécuriser les déplacements piétons.

Il s'agit de mieux structurer l'espace :

- création de trottoirs et d'un cheminement piétonnier en béton désactivé
- création de murets béton avec pierres apparentes et finitions avec chapeaux en dalles de schiste pour structurer l'espace et soutenir le nouveau parking
- mise en œuvre d'un mur de soutènement en pierres au-dessus de la croix
- création d'un espace avec des dalles pavées en granit autour de la croix afin de mettre en valeur la placette
- matérialisation de la voirie par des bordures
- création de 14 places de parking le long de la route
- gestion et adaptation du réseau d'eau pluviale

- signalisation
 - aménagement des espaces verts et végétalisation de l'espace.
- Le montant de ce projet s'élève à 109 342,50€ HT.

La consultation de travaux sera lancée en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis sur le choix. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après analyse du maître d'œuvre.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De valider le projet d'un montant de 109 342,50€ HT tel que décrit par le maître d'œuvre.
- De lancer la consultation en procédure adaptée relative à l'aménagement de la place du Foirail et de la croix de la route de Lançon.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau